VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SOIN AVANT CONDAMNATION

Par Stf138212084 Postée le 30/04/2024 09:37

Contrôlé en récidive que dois je entamer comme parcours de soins avant le passage au tribunal

Mise en ligne le 07/05/2024

Bonjour,

Nous disposons de peu d'éléments de contexte pour vous répondre précisément.

S'il s'agit d'une récidive alcool au volant, nous vous joignons un lien vers le site officiel "légipermis" qui vous donnera toutes les informations sur les délais et sanctions en cas de récidive.

Nous entendons et saluons votre souhait d'entamer une démarche de soins avant votre passage au tribunal. Cela peut sensibiliser les juges à votre bonne foi.

Cette démarche de soin est possible dans des lieux spécialisés, les CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Des professionnels bienveillants et non jugeants (médecins, infirmiers, psychologues...) formés spécifiquement à l'addictologie sont disponibles pour vous y accueillir sur rendez-vous. Ils vous aideront et vous soutiendront dans vos objectifs de travail de votre consommation. Les consultations sont gratuites, confidentielles et se font sur rendez-vous.

Nous vous glissons ci-après 4 adresses de CSAPA au plus proche de votre domicile. N'hésitez pas à contacter ces centres pour des informations et/ou un rendez-vous.

Si vous préférez contacter un de nos écoutants pour échanger plus amplement, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tout notre soutien dans vos démarches.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES

CONSULTATION DE PROXIMITÉ APSA30 CSAPA LOGOS

1 rue de la Poterie 30250 SOMMIERES

Tél : 04 66 21 07 89 Site web : www.apsa30.fr

Secrétariat : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30, Jeudi de 15h à 17h30, vendredi de 9h à 12h30

Accueil du public : Un mercredi après midi par mois avec la psychologue

Voir la fiche détaillée

ANTENNE CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 30

406, rue Emile Zola 30600 VAUVERT

Tél: 04 66 71 42 54

Site web: addictions-france.org/

Secrétariat : Mardi et jeudi de 8n45 à 12h30 et de 13h30 à 17h45 - un mercredi sur deux de 8h45h à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Accueil du public : Aux mêmes horaires que le secrétariat

Voir la fiche détaillée

CSAPA L'ENVOL

25 bis avenue Jean Jaurès 30900 NIMES

Tél: 04 66 68 55 00

Site web: cutt.ly/PJoKnNV

Secrétariat : Du lundi au vendredi 8h30 à 17h, fermé le mardi de 13h30 à 16h Accueil du public : Du lundi au vendredi 8h30 à 17h, fermé le mardi de 13h30 à 16h

Voir la fiche détaillée

AUTRES STRUCTURES:

PERMANENCE DU CSAPA ARC-EN-CIEL DANS L'ESPACE SANTÉ DE L'HÔPITAL DE LUNEL

141 Place de la République Hôpital Local, Espace Santé 34403 LUNEL

Tél: 04 67 87 71 90

Site web: www.amtarcenciel.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

Accueil du public : Présence du psychologue addictologue du CSAPA Arc en Ciel : les lundi de 9h30 à 18h30, mardi de 13h à 17h30 et mercredi de 13h à 17h30 Présence de l'éducateur spécialisé du CSAPA Arc en Ciel : les jeudi de 9h à 16h et le

vendredi de 13h à 16h

Voir la fiche détaillée

En savoir plus:

· légipermis : récidive alcool au volant